



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 janvier 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 5), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 5), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 6), M. Christophe LIME (à compter de la question 6), M. Michel LOYAT (à compter de la question 5), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 5), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH (à compter de la question 5), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Myriam LEMERCIER.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 4 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 4 incluse), M. Emile BRIOT, M. Cyril DEVESA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 5 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 5 incluse), M. Michel LOYAT (jusqu'à la question 4 incluse), Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question 4 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Emile BRIOT à M. Thibaut BIZE, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, M. Christophe LIME à Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOU, M. Dominique SCHAUSS à M. Nicolas BODIN, Mme Ilva SUGNY à Mme Danielle DARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 4 incluse), M. Pascal BONNET à M. Michel OMOURI, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN.

OBJET : 23 - Cession d'un immeuble communal (anciennement école Victor Hugo) sis 7, place Victor Hugo, au profit de Mme Anne MENDEL et M. Romain WALGER - Déclassement du domaine public

**Cession d'un immeuble communal
(anciennement école Victor Hugo) sis 7, place Victor Hugo
au profit de Mme Anne MENDEL et M. Romain WALGER
Déclassement du domaine public**

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

La commune a décidé de mettre en vente l'immeuble communal sis 7, Place Victor Hugo, cadastré section AL n° 146.

D'une surface totale de 313 m², le bâtiment se compose d'une petite cave, d'un rez-de-chaussée à destination commerciale, de deux étages de bureaux, d'un comble aménageable et d'une cour privative fermée par un mur de pierre.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courriel du 7 septembre 2015 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation a été fixée à 340 000 € le 14 septembre 2015, puis confirmée par courrier en date du 19 décembre 2016.

La commune a engagé une large consultation dans le cadre d'un appel à projet organisé courant 2015. A l'issue de cette procédure, deux dossiers ont été déposés, mais les offres ne répondant pas aux attentes du cahier des charges ou à la mise à prix, l'appel à candidature a été jugé infructueux. Différents investisseurs potentiels se sont manifestés postérieurement à cette procédure d'appel à candidature, mais aucune offre n'a été formulée.

Mme Anne MENDEL et M. Romain WALGER, Président de la Société PROXY CYCLE COMPAGNY, groupe européen de construction et de commercialisation de vélos électriques, ont récemment transmis une offre d'acquisition pour cet immeuble communal.

Cette société, actuellement implantée au 138, Grande Rue (face à l'ex-école Victor Hugo) connaît un succès grandissant. M. WALGER envisage de transférer au rez-de-chaussée de l'immeuble communal : la boutique, un atelier, un espace « accueil et détente » aménagé pour partie en terrasse. Le premier étage accueillerait les bureaux et le centre de formation du siège de la société PROXY CYCLE. Le 2^{ème} étage et les combles seraient aménagés en appartement pour la famille WALGER.

Après analyse de cette offre, il est proposé de lui réserver une suite favorable compte tenu du prix proposé (correspondant à l'évaluation de France Domaine), et de l'intérêt économique du projet contribuant à la dynamique du quartier.

Les termes de la transaction sont donc les suivants :

- cession, au profit de Mme MENDEL et M. WALGER, ou de toute personne morale ou physique agréée par la commune s'y substituant, de la propriété bâtie cadastrée section AL n° 146 libre de toute occupation au prix de 340 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire sous le n° BAT-B15001.

La recette de 340 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

Cet immeuble était à l'origine une école primaire de filles dénommée « ancienne Ecole Victor Hugo » jusque dans les années 1990. Il a ensuite été loué à diverses associations.

Le bien a été désaffecté suite au constat de l'Inspecteur d'Académie du 5 janvier 2017.

Dès lors, le Conseil Municipal doit prendre acte de la désaffectation de l'immeuble et prononcer son déclassement du domaine public.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées ;
- prendre acte de la désaffectation du bâtiment ;
- décider le déclassement de l'immeuble du domaine public ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Dard.

Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0